

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes : Les Moutiers en Retz et Villeneuve en Retz

Par arrêté préfectoral n° 2017/BPEF/016 du 21 mars 2017, a été prescrite l'enquête publique préalable à l'autorisation unique loi sur l'eau sollicitée par la Commune des Moutiers en Retz (mandataire) et le SIVOM Bourgneuf-Les Moutiers, 15 place de l'Eglise Madame 44760 Les Moutiers en Retz, concernant les travaux de renforcement des digues du secteur des Moutiers en Retz – Villeneuve en Retz, opération réglementée en application du code de l'environnement, notamment l'article L.214-3 et de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014.

Cette enquête publique aura lieu **du lundi 10 avril 2017 au mercredi 10 mai 2017 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs, dans les communes des Moutiers en Retz (siège de l'enquête) et Villeneuve en Retz.

M.Alain BOELS, retraité du bâtiment et travaux publics, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête avec l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives notamment environnementales sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairies des Moutiers en Retz (sur support papier et sur un poste informatique) et de Villeneuve en Retz (sur support papier) où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie des Moutiers en Retz (15 place de l'Eglise Madame 44760 Les Moutiers en Retz) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante :

enquete.diguesmoutiersenretz@orange.fr

La consultation du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr>

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants en mairies de :

- Les Moutiers en Retz le lundi 10 avril de 14h00 à 16 h30
- Les Moutiers en Retz le mardi 18 avril de 9h00 à 12h00
- Les Moutiers en Retz le jeudi 27 avril de 15h00 à 18h00
- Villeneuve en Retz le vendredi 5 mai de 9h00 à 12h00
- Les Moutiers en Retz le mercredi 10 mai de 14h00 à 16h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairies des Moutiers en Retz, Villeneuve en Retz et Bouin, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès des pétitionnaires : M. le maire des Moutiers en Retz et M. le président du SIVOM Bourgneuf-Les Moutiers, 15 place de l'Eglise Madame 44760 Les Moutiers en Retz.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation unique au titre de la loi sur l'eau délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.